

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 9,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St Antoine, 11					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures.	2 d. au-		27 pou.		
du mat.	dessus	70 deg.	8 lign.	N.-O.	Brum.
	de 0.		Pluie.		
Midi.	8 d. au-	60 deg.	27 pou.	Idem.	couvert
	dessus		8 lign.		
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi.	Couch.	Phases.		Age.
6 h.	0 h.	4 h.			
51 min.	11 min.	56 min.	Premier quart.		12

Lyon, 9 novembre 1837.

Le résultat des élections de Paris était attendu avec im-
patience dans les départements. Cela se conçoit. L'immense
influence de la capitale sur l'opinion générale de la France
est un fait incontestable. On comprend aussi parfaitement
que les collèges électoraux de Paris ont une importance
relative bien supérieure à la plupart des collèges d'arrondis-
sement; ainsi, à Paris, certains collèges comptent plus
d'électeurs que les quatre ou cinq collèges d'un départe-
ment. A Paris le gouvernement a sous la main de puissants
alliés: il est là présent et surveille directement tous
les électeurs qui se trouvent placés sous sa dépendance;
il apprécie aussi les électeurs sont mieux placés pour juger ses
départements qui ont une valeur à Paris et servent
à l'opinion. — Les amis de la liberté ont donc ap-
précié avec satisfaction les nouvelles électorales de la capi-
tale, car elles ont constaté un progrès notable dans l'esprit
électoral depuis 1834. A cette époque l'opposition
n'avait pas nommé un seul de ses membres; et si M. Sal-
verte fut élu par le 5^e arrondissement, ce ne fut qu'après
la démission de M. Thiers pour le collège

de l'année deux de ses membres ont été élus, et MM.
Arago et Salvete ont obtenu une forte majorité; sans les
efforts du gouvernement, sans ses calomnies adroite-
ment propagées et colportées contre M. Laffitte, il l'aurait
certainement emporté sur son concurrent, et jamais
nous n'aurions eu avec une plus importante mino-
rité. Nous avons rappelé l'incident qui a marqué l'élection
de M. Jacques Lefebvre; il nous paraît tellement grave,
qu'il doit nécessairement amener l'annulation des opéra-
tions du collège du 2^e arrondissement, et alors qui sait si
Laffitte ne réussira pas?

L'opposition ne présente comme lui appartenant que
M. Arago et Salvete, il est bon de constater que c'est
suite de son influence que M. Moreau a été élu dans
le 1^{er} arrondissement: les voix qui s'étaient portées sur
Dupont (de l'Eure) ont fait la majorité. D'ailleurs
le bureau est loin d'être ministériel, car il a voté contre
le 2^e de septembre, de disjonction; et le ministère le
traitait tellement comme faisant partie de l'opposition,
qu'il appuyait la candidature de M. Debelleye.

M. Cochon et Ganneron appartiennent à l'opposition
partielle, et M. Cochon a réussi également avec l'appui
des électeurs de l'opposition. Quant à M. Ganneron, il a
souvenirs de juillet la neutralité des électeurs pa-
risiens. — Ainsi, les doctrinaires et le parti du juste-milieu
peuvent certes pas se vanter beaucoup du résultat
des élections de Paris; elle ne leur ont pas été favorables:
M. Laffitte et Debelleye, candidats ministériels, ont
été élus, et le fougueux M. Plougoum a été écarté. L'oppo-
sition n'a pas craint de se présenter en armes, elle a
présenté tout à la fois MM. Dupont (de l'Eure),
Laffitte, le général Bachelu, David, tous placés
dans les confins de la démocratie.

Ces faits prouvent donc d'une manière certaine que
l'opposition appartient à l'opposition. Ils prouvent aussi qu'à
Paris les électeurs ne se sont pas beaucoup préoccupés des
questions qui ont été dirigées avec tant de ténacité
contre les membres du comité électoral. Mais si grand
nombre d'électeurs se rapprochent des doctrines radicales,
qui sont loin maintenant d'en être effrayés, ne devons-
nous pas espérer que le temps finira de détruire bien des
erreurs?

Les chiffres qui viennent complètement à l'appui
de cette assertion:
En 1834, les électeurs inscrits étaient au nombre de 14,651,
dont pris part au vote: ils se sont ainsi classés: Ministé-
riels, 7,624; opposants, 3,590.

En 1837, les électeurs inscrits étaient au nombre de 16,874,
dont pris part au vote; ils se sont ainsi classés: Ministé-
riels, 8,679; opposants, 6,303.

Il résulte de ces chiffres que l'accroissement du nombre des
votants a été tout entier au profit de l'opposition,
et que le nombre des suffrages ministériels est resté le même
qu'en 1834, tandis que celui des votes pour l'opposition a
été doublé.

En 1834, aucun candidat de l'opposition n'a été proclamé,
M. Salvete a été élu après coup dans le 5^e arrondissement,
suite de l'option de M. Thiers pour le collège d'Aix.

En 1837, MM. Salvete et Arago sont proclamés au premier
tour de scrutin et à des majorités imposantes, et l'élection reste
entre MM. Laffitte et J. Lefebvre jusqu'à la décision
de la chambre.

Le scrutin de ballottage qui a eu lieu au collège extra-
muros du département du Rhône a donné la majorité à M.
Bachelard, qui a été proclamé député.

Je vous écris la lettre suivante:
Monsieur le rédacteur,
Le nombre des moyens pour faire réussir l'élection de M.
Laffitte, je puis vous affirmer que le suivant a été employé:
On répandit le bruit dans le collège du midi que des patrio-
tes connus et qui exercent une grande influence dans ce
collège s'étaient déclarés pour M. Sauzet. Ce fait était faux,
et les patriotes qu'on indiquait ont voté pour M. le général

Je puis vous affirmer également qu'un commerçant bien
connu, habitant de l'arrondissement du midi, qui a renoncé
à la qualité de Français pour faire exempter ses fils de la con-
scription, et qui dès lors ne peut pas être électeur, a pour-
tant voté pour M. Sauzet. AUGUSTE M.

Un arrêté de M. le préfet porte que les conseils municipaux
seront convoqués pour le 11 novembre prochain, à l'effet de
tenir leur quatrième session ordinaire de 1837, qui sera close au
plus tard le 20 de ce mois.

Ils délibéreront sur tous les objets que le maire-président
leur soumettra en vertu des lois, des règlements généraux d'ad-
ministration, ou des instructions spéciales de l'autorité supé-
rieure, et ils pourront en outre, dans la limite de leurs attri-
butions, s'occuper de toutes les affaires d'intérêts communaux.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS.

La commission administrative prévient MM. les sociétaires
qu'ils peuvent faire retirer leurs cartes d'entrée pour les jours
réservés, en faisant acquitter le montant de leurs souscriptions.

MM. les artistes ayant des tableaux admis à l'exposition ont
également droit à une carte d'entrée.

On peut se présenter dans les bureaux du trésorier tous les
jours de 10 à 2 heures, place de la Miséricorde, maison des
Bains.

L'exposition sera ouverte le 10 de ce mois.

Vendredi dernier, un tailleur, habitant un appartement au
5^e étage de la maison portant le n^o 8 dans la rue de l'Arbre-Sec,
s'est précipité pendant la nuit dans la cour de ladite maison; le
lendemain matin son corps a été retrouvé sans vie, couché sur
le dos et horriblement mutilé. Le cadavre de ce malheureux, se
trouvant dans un état presque complet de nudité, a été recouvert
par les voisins de larges feuilles de papier. La levée du corps
n'a été faite par l'autorité qu'entre 10 et 11 heures du matin.
On ne saurait trop blâmer cette négligence.

Au milieu des bruits nombreux qui circulaient dans la foule
pressée autour de ce douloureux et repoussant spectacle, il nous
a été impossible de recueillir la véritable cause de ce suicide,
et nous aimons à croire qu'il a été déterminé par un moment de
fièvre cérébrale. L'inspection du cadavre n'a apporté cependant
aucune preuve à l'appui de cette supposition.

Dimanche, à neuf heures du soir, un porteur d'eau, nommé
Matozon, rentrant ses seaux, place des Terreaux, n^o 10, s'est
laissé tomber dans la cave et s'est blessé grièvement à la tête et
au bras. Il a été transporté immédiatement à l'hôpital.

Un fait inouï s'est passé aux élections du second arrondisse-
ment de Paris; en voici l'histoire exacte:

Dans la 5^e section, réunie dans la salle Ventadour, un bul-
letin portait ces mots: « Ni l'un ni l'autre des deux Jacques,
j'aime mieux Jean. » Ce bulletin a été compté dans le nombre
des votes sans réclamation; M. Nicod, président, a proclamé,
sans réclamation aussi, le résultat du scrutin, et l'assemblée
s'est séparée. Les votes des cinq sections ayant été ensuite re-
censés et totalisés à la mairie, M. Berger, président du bureau
de la 1^{re} section, en a proclamé le résultat général en ces ter-
mes: « Nombre des votants, 2,212; majorité absolue, 1,107;
M. Jacques Lefebvre a obtenu 1,106 voix, M. Jacques Laffitte
1,095; voix perdues, 11. Aucun des candidats n'ayant obtenu
la majorité absolue, il sera procédé à un second tour de scruti-
n. » Des applaudissements ont accueilli cette proclamation,
et la plus grande partie des électeurs des cinq sections, qui
s'étaient réunis dans les bâtiments et dans la cour de la mai-
rie, se sont retirés, se préparant à se réunir demain dans leurs
sections respectives.

C'est alors que quelques électeurs, amis de M. Jacques Le-
febvre, considérant qu'il ne lui avait manqué qu'une voix pour
obtenir la majorité absolue, se sont avisés d'un singulier expé-
dient pour la lui procurer. Un électeur a rappelé le scrutin de
la cinquième section portant: « Ni l'un ni l'autre des deux
Jacques, j'aime mieux Jean. » Il a prétendu que ce bulletin
était nul et ne devait pas être compté dans le recensement des
votes. Ce vote retranché, la majorité absolue était de 1,106,
nombre égal à celui des voix de M. Jacques Lefebvre. Et les
amis de M. Jacques Lefebvre d'applaudir. Réclamation du petit
nombre des amis de M. Jacques Laffitte qui étaient restés à la
mairie, mais réclamation inutile. Le bureau de la première
section allait se retirer pour délibérer, lorsque M. Lautour-
Mezerai a demandé que les bureaux des cinq sections se réu-
nissent pour décider la question: ce qui a été fait; et, après
une longue délibération, M. Berger a déclaré que M. Jacques
Lefebvre était nommé député.

Rien de plus irrégulier, de plus illégal que cette délibération
et cette décision. Si nous examinons la question au fond, nous
demanderons de quel droit un bulletin a été supprimé parce
qu'il portait ces mots: « Ni l'un ni l'autre des deux Jacques,
j'aime mieux Jean. » La loi veut que tous les votes exprimés
soient comptés; elle ne donne ni au bureau ni à quelq'autorité
que ce soit le droit de supprimer un vote ridicule ou absurde.
Jusqu'à quels abus l'exercice d'un pareil droit ne pourrait-il
pas s'étendre?

Ce n'est pas tout. Le bulletin dont il s'agit avait été compté
dans la section à laquelle il appartenait; le bureau l'avait jugé
admissible, sans réclamation, et son jugement, proclamé par
l'organe du président, ne pouvait être infirmé par aucune au-
torité, si ce n'est par la chambre.

En vertu de quel pouvoir le bureau de la 1^{re} section s'est-il per-
mis de délibérer sur une question irrévocablement décidée, de la
déférer aux cinq bureaux réunis? En vertu de quel pouvoir ces
cinq bureaux ont-ils cassé une décision définitive? La loi dit
(art. 41) que dans les collèges divisés en sections chaque section
concoure directement à la nomination du député que le collège
doit élire; que le président du collège ou de la section (art.
45) a seul la police de l'assemblée; que le bureau prononce
provisoirement sur les difficultés qui s'élèvent touchant les opé-
rations du collège ou de la section, et que la chambre des dé-
putés prononce définitivement sur les réclamations. Enfin

l'art. 53 porte: « Le dépouillement du scrutin se fait dans cha-
que section; le résultat en est arrêté et signé par le bureau; il
est immédiatement porté par le président de chaque section au
bureau de la première section, qui fait, en présence de tous les
présidents des sections, le recensement général des votes. »

La loi ne dit nulle part que le président ou le bureau de la
première section révisé les opérations des autres sections du
même collège; elle ne dit nulle part que les bureaux réunis
prononcent définitivement sur les difficultés qui ont pu s'élever
dans les sections. Ainsi, la loi a été formellement violée; le pré-
sident de la première section a proclamé un résultat contraire
à celui du scrutin de la cinquième section tel qu'il avait été ar-
rêté et signé par le bureau.

On voit trop dans quel intérêt la loi a été ainsi violée. Si
elle avait été exécutée, M. Jacques Lefebvre ne serait pas élu
député; il aurait dû subir un second tour de scrutin dont il
avait tout lieu de craindre le résultat. Ses amis, pour surpre-
ndre quelques voix, avaient usé d'une manœuvre qui aurait pu
être déjouée le lendemain; ils avaient fait courir le bruit que
M. Laffitte était résolu à ne pas opter pour le collège de Paris,
en cas d'une double ou d'une triple élection.

Un grand nombre d'électeurs se sont réunis pour rédiger
une protestation qui sera soumise à la chambre, juge suprême
de toutes les questions électorales. Il n'est pas douteux que
l'élection de M. Jacques Lefebvre ne soit cassée. (Commerce.)

Élections de Paris.

7^e arrondissement.

1^{re} section. — Votants, 464.

MM. Moreau, 305
Debelleye, 147
Dupont, 12

2^e section. — Votants, 462.

MM. Debelleye, 255
Moreau, 196
Dupont, 10

M. Moreau, ayant réuni la majorité des suffrages, a été pro-
clamé député.

8^e arrondissement.

1^{re} section. — Votants, 247.

MM. Locquet, 145
Magendie, 96

2^e section. — Votants, 250.

MM. Locquet, 171
Magendie, 79

Majorité absolue, 249.

M. Locquet, ayant réuni 316 suffrages, a été proclamé dé-
puté.

10^e arrondissement.

Sections réunies. — Votants, 1,044.

MM. Favier, 272
De Jussieu, 332
Lamy, 300

Les autres voix ont été réparties sur MM. Plougoum, Cha-
brol, Laffitte et Lamégie.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité, il y aura scrutin
de ballottage entre MM. Lamy et de Jussieu.

13^e arrondissement.

1^{re} section. — Votants, 150

MM. Lesourd, 150
Garnon, 148

2^e section. — Votants, 336.

MM. Garnon, 182
Lesourd, 151

Majorité absolue, 319.

M. Garnon, ayant réuni 331 suffrages, a été proclamé député.

14^e arrondissement.

1^{re} section. — Votants, 363.

MM. Gisquet, 256
Benazet, 90
Frémicourt, 7

2^e section. — Votants, 335.

MM. Gisquet, 173
Benazet, 143
Frémicourt, 19

Majorité absolue, 350.

M. Gisquet, ayant obtenu 429 voix, a été proclamé député.

Elections des départements.

SEINE-ET-OISE. — Mantes: M. Hernoux.
Corbeil: M. Defitte.
Etampes: M. Delaborde.
Versailles: M. Jouvencel.
Rambouillet: M. Lepelletier d'Aulnay.
OISE. — Senlis: M. Lemaire.
AISE. — MM. Cadeau d'Aly, Quinette.
BOUCHES-DU-RHONE. — Marseille, collège du nord: M. Pa-
ranque; collège du sud, M. Reynard.
SEINE-INFÉRIEURE. — Rouen: MM. Barbet et Isarn.
Bolbec: M. Vitet.
Dieppe: MM. de Bérigny et Chasseloup-Laubat.
Saint-Valéry: M. Malet.
Le Havre: M. Mauguin.
LOIRET. — Orléans, 3^e collège: M. Sevin-Moreau.
EURE. — Pont-Audemer: M. Hibert.
Andelys: M. Passy.
Evreux: M. Truttat.
Bernay: M. Leprévôt.
Brienne: Dupont (de l'Eure).
PAS-DE-CALAIS. — Saint-Pol: M. Pirson.
NORD. — Lille: MM. Delespaul, Hennequin, de Monthozon,
Martin (du Nord), Warein.
MARNE. — Reims: MM. Chaix-d'Est-Ange et Renouard de
Bussière.
Vitry-sur-Marne: M. Royer-Collard.

SEINE-ET-MARNE. — Coulommiers : M. George Lafayette. Provins : M. Gervais.

ECRE-ET-LOIR. — Nogent-le-Rotrou : M. de Salvandy. Chartres : M. Adolphe Chasles.

AUBE. — MM. Demeufve et Espéronnier.

MEURTHE. — Nancy : MM. Moreau et Delacoste. Château-Salins : M. de Vetry. Toul : M. Croissant.

ILLE-ET-VILAINE. — MM. de Fermont et Mangin d'Oins.

COTE-D'OR. — MM. Vatout, Muteau, Pétot, Mauguin et Her-noux.

GIRONDE. — Blaye : M. de La Grange. Lesparre : M. Guestier.

LOZÈRE. — MM. Meynadier, Chazot et de Morangey.

VENDÉE. — Sables-d'Olonne : M. Luneau.

TARN-ET-GARONNE. — Caussade : M. Malesville. Moissac : M. Duprat. Montauban : M. Janvier.

AUDE. — MM. Dejean et Peyre.

BAS-RHIN. — MM. de Schauenbourg et Hallez.

MAYENNE. — MM. Paillard-Ducléré, Boudet et Letourneux.

JURA. — M. Dalloz.

DOUBS. — MM. Clément, Silas-Touranger et Jouffroy.

HÉRAULT. — MM. Zoé-Granier et Bérard.

GARD. — MM. Béchard, Teulon et Teste.

VAUCLUSE. — MM. de Gèrente et Meynard.

LOIRE-INFÉRIEURE. — MM. Billault et Lahaye-Jousselin.

HAUTE-GARONNE. — M. Amilhau.

GERS. — M. Lacave-Laplagne.

VOSGÈS. — MM. Bresson et Doublat.

CHARENTE. — Angoulême : M. Albert.

TARN-ET-GARONNE. — M. Janvier.

DOUBS. — MM. Magnoncourt et Vêjux.

HAUT-RHIN. — MM. Haas de Belfort et Pfieger.

DORDOGNE. — Périgueux : M. de Marcellac, en remplacement de M. Perrin.

Montrou : Le général Lamy, député sortant.

Excideuil : Le général Bugeaud, député sortant.

HAUTE-SAONE. — Jussey : M. le marquis de Marmier.

INDRE-ET-LOIRE. — Tours : MM. Alexandre Gouin et C. Baco, réélus.

Chinon : M. Piscatory, réélu.

LOT-ET-GARONNE. — Agen, 1^{er} collège : M. Dumon, député sortant; 2^e collège, M. Bouet, député sortant.

Nérac : M. de Lusignan, député sortant.

Villeneuve-d'Agen : M. Paganel, député sortant.

MORBIHAN. — Vannes, 1^{er} collège : M. Vigier, député sortant; 2^e collège, M. Bernard (de Rennes), député sortant.

MOSELLE. — Metz : MM. Parant, Paixhans et Bompard. Thionville : M. le vicomte d'Hunolstein.

Sarreguemines : M. le général Schneider et M. Ladoucette.

Orne. — M. Valazé.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — Perpignan : M. Arago, député sortant.

Céret : M. Garcias, député sortant.

Prades : M. Parès.

SOMME. — Amiens, *intra muros* : M. Caumartin a été réélu; *extra muros*, pas de résultat. Toutes les chances sont en faveur de M. Gauthier de Rumilly.

Abbeville : M. Estancelin, réélu; idem, M. de Carpentin, en remplacement de M. Renouard.

Péronne : M. de Haussy de Robécourt, réélu.

Montdidier : M. Cadeau d'Acy.

ÉLECTIONS CONNUES PAR LE TÉLÉGRAPHE.

Le Havre : M. Mauguin.

Beaune : M. Mauguin.

Orléans : M. Liadières.

Bayonne : M. Chégaray.

Coutances : M. le général Bonnemain, ministériel, remplace M. Dudouyt, ministériel.

MANCHE. — Peziers : M. Pichonet, tiers-partiste, remplace M. Avril, ministériel.

TARN. — Lavaur : M. Decasès.

Lisieux : M. Guizot, réélu.

FINISTÈRE. — MM. Lacroze, Blaque-Belair, opposants, réélus; de Las Cases, ministériel, réélu.

Bordeaux : M. Billaudel, opposant; M. Wustemberg, ministériel, réélu.

VAR. — MM. Poule et Semerie, ministériels, réélus.

M. Denys, ministériel, remplace M. Portalis, ministériel; M. Pascalis, ministériel, remplace M. Pataille.

GARD. — M. Chabaud-Latour.

Bourges : M. Larocheoucault.

VOSGES. — M. Gauguier, réélu, opposant.

Epinal : M. Perin, opposant, remplace M. de Cussy, carliste.

La Palisse : M. de Tracy, opposant, réélu.

Cambray : M. Taillandier, opposant; élu aussi à Avesnes, il remplace M. d'Haubersaert.

Saumur : M. B. Delessert, une voix de majorité contre M. Thiers.

M. Odilon Barrot a été réélu à Laon; M. Quinette, à Vervins; M. Stourm, opposant, a remplacé à Troyes M. Vernier, ministériel; à Rouen M. Curmer, ministériel, remplace M. Toussin, opposant; M. Desjoubert a été réélu. M. Garnier-Pagès a été réélu.

au Mans. M. Gauthier de Rumilly, qui reprendra à l'extrême gauche la place qu'il occupait il y a quatre ans, a été nommé à Amiens au collège *extra muros*, en remplacement de M. Massey, du tiers-parti. M. Gauthier de Rumilly a obtenu 236 suffrages sur moins de 400 votants. Son concurrent ministériel était M. de Rumigny, aide-de-camp du roi, pour lequel la préfecture avait fait d'incroyables efforts.

Voici jusqu'à présent le résultat des élections nouvelles.

Nouveaux députés radicaux. — M. Arago, élu à Paris à la place de M. François Delessert. M. Martin de Strasbourg, élu à la place de M. Rauter, ministériel. M. Marchal, élu à Sarrebourg, à la place de M. Chevandier, pair. M. Corne, élu à Cambrai à la place de M. d'Estourmel. M. Billaud, élu à Paimbœuf et à Pont-Rousseau, en remplacement de M. Blanchard, opposant, qui n'est plus éligible, et de M. Leray, ministériel. M. Martin, élu à St-Marcellin (Isère), à la place de M. Duchesne, ministériel. M. Parin, à Epinal, au lieu de M. de Cussy, carliste.

Opposants dynastiques. — M. Billaudel, élu à Bordeaux à la place de M. Harvé, ministériel. M. A. Portalis, élu à Meaux

à la place de M. Harrouard de Richemont, ministériel. M. Boulay (de la Meurthe), élu à Lunéville à la place de M. de L'Espece, ministériel. M. Taillandier, élu à Avesnes à la place de M. Merlin, ministériel. M. Carpentin, élu à Abbeville à la place de M. Renouard, ministériel. M. Antoine Passy, élu aux Andelys à la place de M. Bignon, opposant, fait pair. M. Stourm, élu à Troyes à la place de M. Vernier, ministériel, qui s'est retiré. M. Gauthier de Rumilly, élu à Amiens à la place de M. Massey, du tiers-parti. M. Mauguin, élu au Havre à la place de M. Lemaire. M. Taillandier, élu à Cambrai à la place de M. d'Haubersaert.

Elus du tiers-parti. — M. Cochon, élu à Paris à la place de M. Panis, ministériel. M. Thiers, élu à Libourne à la place de M. Martel, ministériel. M. Ribouet, tiers-parti, à la place de M. Avril, ministériel.

M. Beudin, élu à Paris à la place de M. Paturle, pair. M. Poncelet, élu à Avignon à la place de M. Cambis, pair. M. Alex. Jussieu, élu à Bourbon-Vendée à la place de M. Duchaffaud, opposant, qui s'est retiré. M. H. Galos, élu à Bazas à la place de M. Bryas, opposant qui s'est retiré. M. Issarn, élu à Rouen à la place de M. Laffitte, opposant. M. Locquet, élu pair, à la place de M. Schonen, tiers-parti, pair. M. Curmer, élu à Rouen à la place de M. Toussin, opposant. M. Gisquet, élu à Saint-Denis à la place de Fremleourt, ministériel. M. Chasse-loup-Laubat, élu à Dieppe à la place de M. Aroux. M. Marcellac, élu à Périgueux à la place de M. Perrin, opposant. M. de Lamartine, élu à Mâcon à la place de MM. Mathieu, de l'opposition, et de La Charrie. M. Chégaray, au lieu de M. Faurie, de l'opp. M. Bonnemain, au lieu de M. Dudouyt, minist. M. Decaze, minist. M. Denis, au lieu de M. Pastalis, minist. M. Chabaud, au lieu de M. Bousquie, de l'opp. M. Chazaud, au lieu de M. Rivière de Lasques, ministériel.

Légitimistes. — M. Bechard, élu à Nîmes à la place de M. Duchatellier, ministériel. M. Joussetin, élu à Châteaubriant à la place de M. de Robineau de Bougon, ministériel. M. Gervais, élu à Provins à la place de M. d'Harcourt, pair. M. Carlot d'Acy, élu à Montdidier à la place de M. Rouillé-Fontaine. M. Parangue, élu à la place de M. de Laboulie, légitimiste.

Ministériels. — M. Dejean, élu à Castelnaudary à la place de M. Rouger, ministériel. M. Lasnyer, élu à Saint-Etienne à la place de M. Peyret, ministériel. M. Conte, élu à Fours à la place de M. Durolier, légitimiste. M. Lebœuf, élu à Fontainebleau à la place de M. Durosnel, pair. M. Péret-Conil, élu à Prades à la place de M. Delacroix, ministériel. M. Bompard, élu à Metz, à la place de M. Genot, opposant, qui s'est démis. M. Quesnault, élu à Cherbourg, à la place de M. de Bricqueville, opposant. M. Hallet, élu à Schelstad à la place de M. Humann, pair. M. Legentil, élu à Paris à la place de M. Odier, pair. M. Carl, élu à Strasbourg à la place de M. Turckheim, ministériel, qui s'est retiré.

NOMS DES DÉPUTÉS QUI SE RETIRENT VOLONTAIREMENT.

MM. le baron de Richemont (Allier), Rouger de Villesavary (Aude), Admyrault (Charente), Thirion (Jura), Mounier (idem), Blanchard (Loire-Inférieure), Levallant (idem), de Turckheim (Bas-Rhin), de Vauguion (Sarthe), Petou (Seine-Inférieure), Guy (Seine-et-Oise), Vernier (Aube), Laboulie (Bouches-du-Rhône), Deshameaux (Calvados), Valette-Deshameaux (Lozère), Bryas (Gironde), Grasset (Hérault), Carriol (Puy-de-Dôme), Rauter (Haut-Rhin), marquis de Dree (Saône-et-Loire), Goupil (Sarthe), Vallée (idem), Martineau (Vienne), comte d'Estourmel (Nord), Prevost-Laguyon (Dordogne), Dudouyt (Manche).

DÉPUTÉS ÉLEVÉS À LA PAIRIE.

MM. Pavée de Vandœuvre, Périer (Camille), Bessières, baron Bignon, Daunant, le général Pelet, le général Delort, Pelet (de la Lozère), Mosbourg, d'Andigné de La Blanchaye, le vicomte Tirlot, Chevandier, de Brigue, Humann, de Schonen, Ch. Dupin, Paturle, Odier, d'Harcourt, Durosnel, Rouillé de Fontaine, de Cambis d'Orsan.

Paris, 7 novembre 1837.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Hier, dans la journée, le bruit a couru qu'un paquebot était arrivé de Bone à Toulon, et que le gouvernement avait reçu par le télégraphe de fâcheuses nouvelles sur notre armée expéditionnaire de Constantine. Dans la pensée que ce bruit n'avait pas assez de fondement pour en alarmer nos lecteurs, nous avons attendu que le journal semi-officiel du soir ou le *Moniteur* de ce matin le confirmât ou le démentit; mais ces deux feuilles gardent le silence. Un journal légitimiste, l'*Europe*, contient seul les lignes suivantes que nous reproduisons, tout en espérant qu'elles ne recevront pas confirmation :

« On assure que le choléra est à Constantine et que déjà il a frappé deux victimes d'un rang élevé, le général Perregaux et le marquis de Caraman. »

— Les élections des départements connues jusqu'à présent témoignent que partout, comme à Paris, les candidats (non élus) de l'opposition ont obtenu proportionnellement un bien plus grand nombre de voix qu'aux élections de 1834.

— A l'heure où nous écrivons, la protestation du 2^e arrondissement de la Seine contre la nomination de M. Jacques Lefebvre est signée par plus de 700 électeurs. On remarque parmi les signataires plusieurs des amis de M. Lefebvre; ils auraient voulu que le candidat du ministère triomphât, mais ils aiment mieux encore le triomphe des principes.

Un fâcheux accident est venu troubler les premières opérations électorales de Nevers. Une rixe a eu lieu entre M. Badoux, préfet du département, et un électeur de la ville de Nevers; voici à quelle occasion :

M. Brunier, parent de M. Dupin, s'était mis sur les rangs à Cosnes pour la députation, sous le patronage de son célèbre parent. La concurrence de M. Brunier pouvait être fatale à M. Lafond, le représentant des vins du cru, ainsi qu'on le surnomme dans le pays.

Le ministère, pour éviter cet échec, fit faire à M. Brunier, par l'organe de M. Badoux, notre préfet, l'offre d'une place de receveur particulier, offre qui fut refusée.

Cette manœuvre fut dévoilée par M. Girer, avocat distingué du barreau de Nevers, dans une lettre aux électeurs que M. Brunier l'autorisa à rendre publique.

Après le scrutin de ballottage, M. le préfet s'approcha, pâle de colère, d'un groupe d'électeurs parmi lesquels

était M. Girer, et, s'adressant à lui, il déclara que tout ce qui était dans la lettre était d'une indigne fausseté, et que, tout prononcé que M. Badoux reçut de M. Girer un soufflet ministériel. Le lieu, les armes, l'heure furent aussitôt convenus, et les deux adversaires se rendirent sur le terrain où un autre incident devait avoir lieu.

L'évêque de Nevers, averti du combat, se rendit sur le terrain où, sans pouvoir amener les deux adversaires à conciliation, il rendit le combat impossible pour ce jour-là, et dans la soirée on convint d'un nouveau rendez-vous pour le lendemain.

Nous ne savons pas si le télégraphe a instruit le ministère du danger que court son représentant dans le département de la Nièvre.

Toulon, 3 novembre 1837.

Un grand mouvement règne au port pour hâter le départ du vaisseau le *Diadème* qui mettra à la voile dans la journée même. On vient de lui porter à bord des dépêches très-pressées. Toutes les embarcations du port sont occupées depuis hier au transport des objets de matériel que l'on fait passer à l'armée d'Afrique. La vapeur le *Coureur* a été mis en rade pour remorquer le vaisseau dans le cas où le vent viendrait à lui manquer pour sortir.

Le brick l'*Alcibiade*, qui tient la station de Mahon, va recevoir, par le bateau le *Racghoum* qui part ce soir, l'ordre de retourner à Toulon. Ce brick est destiné à une nouvelle mission.

Le brick du commerce qui a apporté les passagers malades de Bone a perdu, non pas quatorze, comme je vous l'ai annoncé hier par erreur, mais plus de cinquante des militaires qu'il transportait dans les hôpitaux de France.

Lorsqu'il s'est présenté à Alger, on s'est refusé de le recevoir. Il a demandé de l'eau, et on lui en a donné dans des futaies en très-mauvais état, puisque cette eau s'est corrompue. Ensuite le brick n'avait pas de médicaments. Le capitaine a livré aux malades une douzaine de livres de sucre qu'il avait pour sa provision et qui a servi à édulcorer la tisane de ces malheureux. Le chirurgien qu'on avait embarqué pour soigner ces militaires, se trouvant malade lui-même du mal de mer, n'a pu, durant la traversée qui a été très-pénible, donner ses soins à ces hommes. Aussi il ne se passait pas de jour sans qu'on en jetât quelques-uns à la mer. Ceux qui ont débarqué se trouvaient dans un état pitoyable. Voilà de quelle manière on paie le dévouement de l'armée qui vient de cueillir de si beaux lauriers à Constantine.

Faits Divers.

Sur cinquante-deux officiers tués ou blessés au siège de Constantine, on compte vingt-neuf capitaines, et il est remarquable que les balles et les boulets ennemis semblent avoir choisi les plus jeunes : sur les vingt-quatre capitaines d'état-major et d'infanterie, treize étaient sortis de l'école militaire depuis 1822, et sur les cinq capitaines du génie, trois étaient sortis de l'école polytechnique depuis 1824.

— Il résulte de tous les renseignements recueillis sur M. Duris-Dufresne que sa mort ne peut être attribuée qu'à un audacieux attentat.

— Par suite des événements politiques, 1,500 prisonniers carlistes se trouvaient réunis à Cadix; ils vont être embarqués pour les îles Baléares et les Canaries.

— Nous avons parlé d'après l'*Indicateur de Bordeaux* des nouveaux troubles qui ont eu lieu à Angoulême. La Saint-Crépin a été l'occasion de ces désordres. Les forgerons, les serruriers et les charbons, jaloux de voir les cordonniers porter à la boutonnière l'équerre et le compas, ce qu'ils considèrent comme un empiétement, les ont assaillis à coups de pierres au moment où ils se rendaient en cortège à l'église, sous l'escorte de 500 hommes de ligne. La troupe a refoulé les curieux et les assaillants. Cinq de ces derniers, blessés à la tête, ont été saisis et conduits en prison. Deux militaires ont été blessés; plusieurs personnes ont reçu des contusions. Grâce au déploiement des forces, la messe a pu être chantée avec calme. La troupe a ramené chez elle la mère des compagnons cordonniers, qui avait été conduite à l'église en voiture. Durant tout le jour, une garde lui avait été donnée, et elle a dû continuer à la protéger le lendemain. On craignait que le bal annoncé pour le soir ne donnât encore lieu à des rixes.

— La messe qui sera chantée aux funérailles du général Damrémont est due à M. Berlioz.

On se rappelle que cette messe, commandée pour le 27 juillet 1837 (premier jour commémoratif de la révolution de 1830), avait été ajournée par des motifs qu'on n'a jamais bien compris.

Variétés.

MÉMOIRES D'UN MÉDECIN.

UNE HORRIBLE EXPÉRIENCE.

Tout le monde se rappelle l'incendie de la distillerie de M. B..., à Dublin. Il m'arriva lors de cet événement une aventure qui, je crois, n'eut et n'aura jamais d'exemple. Je demeure à Dublin, où je suis médecin. Le soir de l'incendie, j'étais allé du côté de Harold's-Cross, pour surveiller dans un bain un de mes malades, objet en ce moment d'une attention toute particulière. Comme j'en revenais, sur les onze heures du soir, lueur rougeâtre que reflétait le ciel du côté du nord-ouest, attira mon attention, et je me dirigeai dans cette direction la brasserie de M. B... Ce bâtiment était un long parallélogramme appuyé à l'une de ses extrémités par une vieille allée logée à angle droit, et de l'autre à un corps de bâtiment neuf et même inachevé encore.

A mon arrivée, la grande cour présentait un spectacle plus animé. Trois pompes lançaient incessamment des torrents d'eau sur les toits et sur les croisées par lesquelles se manifestait l'incendie. C'était une lutte effrayante dans laquelle l'homme se servait d'un élément pour combattre l'autre. La cour, pleine d'eau, réfléchissait vaguement les flammes et éblouissait cette lumière brisée par l'agitation du liquide et le piétinement des hommes qui en avaient jusqu'au-dessus des têtes.

chefs de service étaient montés sur leurs pompes et donnaient des ordres autour d'eux et au-dessus d'eux, en hurlant et en portant-voix pour se faire entendre des pompiers, et de la fumée, tantôt disparaissaient enveloppés dans un nuage de fumée, tantôt ressortaient sur le fond embrasé comme des statues de bronze rougies dans une fournaise. On concevait sans peine que je ne pus rester inactif, et de quelques minutes, j'étais comme tout le monde en sueur.

Auxquelles j'eus à prendre part consistait à courir pour les sauver, de crainte qu'elles ne prissent feu. Les pièces d'esprit entassées dans les magasins. Il fallait passer une plate-forme en maçonnerie qui encaissait la chaudière formant alambic très-profonde, et ayant de la terrasse même une ouverture de deux ou trois diamètres. A quelques pieds au-dessus de nos têtes étaient des solives étaient scellées par un bout dans le mur, et par l'autre bout dans le plancher. Seul nous séparait encore du foyer de l'incendie. Je n'eus fait deux ou trois tours, un des spectateurs, et témoin de mes efforts, me fit remarquer que l'escalier des solives commençant à prendre feu le plancher ne pouvait pas à crouter et entraînerait probablement avec lui le muraillement dont le travail en briques n'était pas encore sec. Je m'éloignai de quelques pas; mais aussitôt je vis à l'autre bout de la plate-forme un homme de la compagnie d'assurance qui me faisait d'un coup d'œil sur le plancher, je crus le voir tellement en danger que le danger ne me parut pas immédiat. Je m'élançai donc vers une échelle qui était à l'autre extrémité; mais elle était en haut, qu'une masse de maçonnerie croula sur nos têtes. Je ne sais comment j'échappai; l'échelle était enroulée, un tourbillon de fumée, de poussière et de flammes me prit l'endroit que je venais de quitter.

Je perdais la tête, je voulais courir, une nouvelle avalanche de pierres vint me barrer le passage. Donc j'allais être pris par quelque poutre brûlante, car il en pleuvait, quand tout-à-coup le sol me manqua et un éboulement métonnante se fit entendre à mes oreilles, car mes pieds avaient glissé sur les parois de métal. J'étais tombé dans la grande chaudière! — Allons! pensai-je, quand je fus revenu de mon premier trouble; après tout, me voici plus en sûreté dans cette singulière, car j'y suis au moins presque à l'abri des coups de feu.

Je m'inquiéter de savoir comment j'en sortirais quand l'incendie serait éteint, je m'y arrangeai de mon mieux. Le mouvement de vibrations sonores produites par le mouvement de mon individu dans son étrange enveloppe, j'étais là en vérité comme un démon dans un tam-tam. Je sentais plus que le fracas des boiseries brisées, des enflammées qui tombaient, roulaient, rebondissaient. C'était comme un monde croulant sur ma tête. Un instant que la chaudière allait être aplatie; mais un nouveau de maçonnerie qui l'entourait la préservait. Une considérable de décombres tomba par le trou jusqu'au fond de l'alambic; c'est à ces décombres que je dois la vie, car on le verra plus tard. Une énorme solive vint ensuite se perpendiculairement sur la paroi supérieure de la chaudière; le cuivre céda sans se briser, de sorte qu'il y avait dans une énorme fosse.

Le fracas dont retentit la concavité métallique de ma prison, me crut perdu. J'essayai de grimper par les côtés de l'alambic; mais inutile; ils étaient polis comme un miroir. J'étais enfoncé dans un sphéroïde aplati et tronqué à la partie inférieure. Ma prison avait au moins quatorze pieds de diamètre; presque autant de hauteur; c'était une trappe dont il était impossible de sortir. Je commençais à me former une idée de ma position, quand toute la masse de la vieille chaudière chancela et tomba, la plupart des débris roulant par le trou de la prison. Ce fut alors que je me livrai au désespoir en voyant la fournaise qui rugissait sur ma tête. Il pleuvait de débris rouges; c'était comme une neige de feu. Je me sentais la paroi latérale pour n'être pas exposé aux débris qui tombaient par l'ouverture. Attendant à chaque instant la mort, je fermais instinctivement les yeux, et, dans ma terreur, je baissais la tête et je me rétrécissais comme pour éviter le coup qui allait m'écraser. Je fus rappelé de cet état par l'éclat éblouissant des flammes qui, n'ayant plus de résistance, s'élançaient comme du sein d'un volcan, et dont la résonance rendait ma prison de cuivre aussi éclatante qu'une forge.

Pendant l'incendie hurlait sous le vent, mes pauvres oreilles étaient dans ma pauvre tête, et il se passait au-dessus de moi, autour de moi, en moi, des choses qu'aucun écrit ne peut concevoir, qu'aucune plume ne peut décrire.

Après de quelque temps, tout ce fracas commençant à se calmer, j'avais au moyen de sortir. Grimper le long du cuivre était impossible; je fis donc une espèce de corde avec mes vêtements, et ayant fixé une brique à un bout, je la jetai au-dessus de la pensée que la brique pourrait s'accrocher extérieurement au bord de l'ouverture, et me fournir un point d'appui pour monter. Vain espoir! la chaudière était exactement de niveau avec la terrasse, et il n'y avait aucun point d'arrêt possible. Je criai pour me faire entendre; point de réponse. Je me levai avec une pierre contre les murailles retentissantes de la prison; mais ce bruit, qui aurait en tout autre moment été entendu de la ville, se perdait alors au milieu des débris, des décombres croulant incessamment et des cris des mourants et des travailleurs.

Je n'eus donc de me résigner et d'attendre avec impatience l'incendie, puis il me vint à l'idée qu'on m'entendrait si j'appelaient par le tuyau du robinet. C'était une ouverture où l'on aurait pu mettre le bras, et par où l'on vidait la chaudière. Ce trou était au fond. Je me mis donc à genoux et j'étais prêt à approcher ma bouche de l'orifice. Mes vêtements étaient garnis de gros gants tout mouillés, de sorte que je ne pouvais pas grimper, pour sauter... J'aurais essayé d'escalader le tuyau. Je criai, je hurlai au secours. Le sifflement des flammes se fit seul à mes cris. Je m'assis sur un tas de décombres, pensant que j'allais littéralement être épuisé dans une fournaise que sept fois chauffée.

Après un moment, la main à mon front, il était baigné d'une sueur froide. Je tirai de ma poche le petit thermomètre dont je m'étais servi pour graduer la chaleur du bain de mon malade, il marquait 40° centigrades (1).

Je mis la boule en contact avec le cuivre; le mercure monta à une telle rapidité que je le retirai aussitôt de crainte qu'il ne s'éclatât. Alors je restai quelque temps immobile, puis je mis à pleurer... Mon courage m'abandonna, je l'avoue, et je pensai des tourments auxquels j'étais réservé, si le métal

qui m'entourait arrivait à la chaleur rouge comme j'avais tout sujet de le craindre. Cette faiblesse, si l'on veut l'appeler ainsi, me porta néanmoins à chercher dans la prière les forces qui me manquaient. Je priai. — Je priai Dieu de me fortifier contre la rude épreuve à laquelle il lui plaisait de me soumettre. Je lui demandai la grâce de ne point m'abandonner au désespoir. Ce ne fut point en vain. Je me sentis plus calme et plus fort. Je me levai et j'osai regarder le danger en face.

Le thermomètre était à 45 degrés, mais je savais que les expériences de Fordice et de Bankes ont prouvé que la fibre vivante peut, pendant un temps limité, supporter une chaleur deux fois plus forte sans se décomposer. Une lueur d'espoir vint me ranimer quand je pensai aux nombreux exemples que m'en avaient fournis mes propres études. Je me rappelai la jeune fille de Larochehoucault, entrée dans un four où le thermomètre indiquait 142 degrés. Au rapport de Sonnerat, il y a des poissons vivants dans l'eau à 65 degrés des sources chaudes des Manilles. Je tâchai de me rappeler les noms des plantes que le même auteur a vues dans l'île Luçon, et dont les racines se baignent dans un ruisseau à la température moyenne de 79 degrés. Enfin j'essayai de croire que la chaudière n'était échauffée que par le feu supérieur, et que celui-ci diminuant d'intensité, je devais espérer que le métal refroidirait bientôt; mais, hélas! le thermomètre qui montait toujours vint dissiper ce faible espoir. Je me mis ensuite à calculer à quelle température devait monter le métal, avant que l'air qui m'entourait arrivât à la température de 120 degrés que je croyais possible de supporter sans mourir. Mais ma tête se troublait un peu, et je ne pouvais bien suivre de longs calculs. Ces efforts toutefois servirent à me conserver ma présence d'esprit; je pus même prendre des notes et faire le mémorandum suivant, espèce de testament scientifique, évidemment écrit en vue d'une mort aussi certaine qu'imminente, que je livre au lecteur à l'état de brouillon et tel que je le sortis de la chaudière...

« Je suis le docteur M..., rue de... Si l'on trouve ce papier, qu'on vienne à la chaudière du nouveau bâtiment, où je vais mourir brûlé, faute d'une échelle.

« Minuit et demi. — Vite! vite! (J'en avais déjà écrit deux pareils que j'avais lancés par l'ouverture au-dessus de ma tête, en les lestant avec des morceaux de brique; mais ils seront tombés dans le feu.)

« On trouvera mon testament dans le tiroir à gauche de mon secrétaire. Que George N*** ait soin de mes papiers; que l'on brule ceux qui ont rapport à l'affaire de S... Mes vêtements mouillés produisent autour de moi un nuage de vapeur. Thermomètre 52 degrés.

« Une heure moins 26 minutes. — L'air est suffoquant. Je suis tout trempé de sueur... J'écrirai tant que je pourrai.

« Une heure moins un quart. — Therm. 55 deg.

« Une heure moins 13 minutes. — Therm. 60 deg.

« Une heure moins 10. — Therm. 66 deg.

« Mes habits sont maintenant secs comme de l'amadou; ils sont durs au toucher.

« Une heure 5 minutes. — Thermomètre 77 deg. J'ai ôté mes deux habits, que je tiens au-dessus de ma tête; l'air extérieur communique à l'air intérieur une agitation qui en rend la chaleur insupportable...

« Une heure 8 minutes. — Therm. 81 deg. Ma montre brûle, je l'ai ôtée de mon gousset; mon porte-crayon devient bien chaud, et pourtant mon corps est encore frais. La théorie de... sur la radiation calorifique doit être fautive...

« 1 h. 13 min., therm. 90°; 1 h. 16 min., therm. 92°. — J'ai tout ôté, excepté mes bottes. Je ne puis supporter le contact d'aucun corps. L'air que je respire me paraît plus frais pendant l'expiration que pendant l'inspiration.

« Ma montre est arrêtée par l'expansion du métal. Therm. 99°. — Les flammes s'éteignent au-dessus de moi. (La lumière commence à me manquer. Je vois l'angle de la chaudière qui devient rouge-brun). O mon Dieu!... L'eau bouillirait là où je suis maintenant à écrire. Sans les décombres, les vêtements brûleraient sous mes pieds. J'ai ôté mes bottes; le fer des talons aurait roussi le drap de mes habits. Une odeur infecte de cuir brûlé m'aurait asphyxié. J'enterre les talons de mes bottes dans les décombres pour les refroidir.

« 104°. — Je vais être rôti tout vif. Mes dernières pensées sont pour ma femme et mes pauvres enfants. O mon Dieu! aie pitié de moi et d'elle. Donne-lui la force dont je commence à manquer!... Phalaris a seul souffert autant que moi... Un bœuf rôtitait ici!

« 110°. — Je vois mes mains se couvrir d'ampoules. Il y a un endroit de la chaudière qui est rouge vif. La sueur me dessèche les entrailles... Grand Dieu! jusqu'à quand cela va-t-il durer!... Je vais bientôt être tout desséché. Que le ciel m'accorde de mourir avant de toucher le métal brûlant! O ma chère...!

« CENT ONZE DEGRÉS! Je ne pouvais plus tenir le thermomètre. Il vient de tomber et de se briser. Quiconque trouvera ce mémorandum est prié de le porter à M..., rue de... Je m'en rappo... à sa discrétion... La chaleur augmente... L'odeur du métal me suffo... Il faut que je cesse d'écrire, car mon porte-crayon me brûle horriblement... La chaleur... augmente encore... Mes entrailles semblent se tordre à la chaleur... Oh! une soif atroce!... La transpiration ne vient plus que lentement... Je suis couvert d'ampoules... Bon Dieu! que vous ai-je fait (mes yeux effacés d'une main tremblante)! Pitié, mon Dieu! pitié, pour l'amour du Christ! Je me meurs... Je pardonne à mes ennemis... Pardon, mon Dieu!

Sentant que j'allais défaillir, je me hâtai de mettre mon porte-crayon dans mon mouchoir avec une poignée de chaux, etc., et je rassemblai mes forces pour le lancer en dehors de ma prison de feu... Le mouvement rapide de mes bras à travers l'air brûlant me fit éprouver la même sensation que si je les avais plongés dans l'eau bouillante. Ce fut au point que je manquai de me trouver mal; et sentant cette faiblesse qui précède l'évanouissement, j'en rendis grâce au ciel, espérant que j'allais mourir avant de rouler contre les murs de feu qui m'entouraient. Mais ces symptômes se dissipèrent et me laissèrent en proie à toute l'intensité de mon agonie. La peau de mon visage, de mon cou, de mes épaules se couvrait d'ampoules; je sentais la décomposition par le feu commencer par la chair de mes jambes. Tous mes fluides semblaient absorbés et exhalés dans la transpiration cutanée et pulmonaire. Je croyais fermement que c'était le manque de fluide qui faisait que toute ma peau n'était pas convertie en une seule ampoule... Le mot torture atroce est trop faible pour exprimer ce que je souffrais.

Dans cette horrible agonie, mes regards tombèrent sur les veines de mon bras, qui se gonflaient par la lenteur de la circulation. Les flammes vacillantes se détournèrent et me laissèrent dans l'obscurité, cette effrayante obscurité qui rendait visible l'affreux éclat du cuivre brûlant, qui, du côté du robinet, approchait du rouge-blanc!... Une terrible pensée vint assaillir mon esprit, pensée inspirée par le démon et distillée au feu de son enfer... Le vent frais de la nuit ramena sur la chaudière les flammes mourantes de l'incendie supérieur: une lueur violacée vint éclairer les habits grillés sur lesquels je me tenais encore. Je saisis mon pantalon; je fouillai dans la poche:

quelques pièces d'argent y brûlaient l'étoffe... Mais ce n'était pas l'argent que je cherchais... c'était... mon couteau!... Je le pris, je l'ouvris à moitié... la lame me brûlait les doigts... Je jetai loin de moi le fatal instrument, en criant: Mon Dieu! délivrez-moi de la tentation!...

Ma prière fut exaucée. J'entendis des voix au-dessus de moi, puis des pas... qui s'éloignèrent... qui se rapprochèrent... On venait à mon secours!...

Six semaines après, je commençais à pouvoir sortir de mon lit. Je suis certain que si mon thermomètre ne se fût pas cassé, il aurait fini par indiquer un degré beaucoup plus élevé que celui des expériences de Blagden et de Bankes. Enfin quelques minutes de plus, et je serais mort; de sorte que je puis me regarder comme ayant supporté le plus haut degré de chaleur auquel l'homme ait jamais résisté. La température de mon corps, excepté quelques endroits de l'épiderme, ne fut jamais au-dessus de 45°. J'éprouvais même un grand soulagement à appliquer les paumes de mes mains brûlantes sur toute autre partie de mon corps. Enfin je suis sûr qu'il y avait toujours près de 90° de différence entre la température de mon corps et celle de l'air ambiant.

Dublin, 5 juillet 1837. (Cabinet de Lecture.)

Nous avons l'honneur de prévenir que la société verbale qui existait entre Morel et Dumas aîné, marchands de charbon à St-Etienne, à la gare de Perrache à Lyon et à la Croix-Rousse, est dissoute d'un commun accord depuis le 1er octobre dernier. M. Dumas aîné est nommé liquidateur.

Lyon, le 6 novembre 1837. Approuvé, MOREL. J'approuve, DUMAS aîné.

On a trouvé un billet à ordre de 630 francs, payable à Lyon. Ceux qui l'ont perdu peuvent s'adresser, pour avoir des renseignements, au café du Grand-Orient, aux Brotteaux.

MOUVEMENT DE L'ENTREPÔT DES SOIES DE LYON PENDANT LE MOIS D'OCTOBRE 1837.

Quantités qui restaient en entrepôt	SOIES MOULINÉES.		Kilogrammes.
	Balles.		
au 30 septembre	316	28,672	73,631
Id., entrées dans le courant d'oct.	525	44,959	
Quantités sorties.			
Pour la consommation	449	37,624	41,765
Pour le transit à la destination de l'Angleterre	39	4,141	
Quantités restant au 31 octobre.	533	31,876	
SOIES GRÈGES.			
Quantités qui restaient en entrepôt			
au 30 septembre	248	28,584	53,127
Id., entrées dans le courant d'oct.	195	21,545	
Quantités sorties.			
Pour la consommation	100	11,437	17,121
Pour le transit à la destination de l'Angleterre	42	5,664	
Quantités restant au 31 octobre.	299	36,006	
BOURRES DE SOIE EN MASSES.			
Quantités qui restaient en entrepôt			
au 30 septembre	11	1,637	5,239
Id., entrées dans le courant d'oct.	43	3,602	
Quantités sorties.			
Pour la consommation	12	1,013	2,534
Pour le transit à la destination de l'Angleterre	15	1,519	
Quantités restant au 31 octobre.	27	2,703	
BOURRES DE SOIE CARDÉES.			
Quantités qui restaient en entrepôt			
au 30 septembre	2	409	638
Id., entrées dans le courant d'oct.	1	229	
Quantités sorties.			
Pour la consommation	1	229	229
Pour le transit à la destination de l'Angleterre	1	229	
Quantités restant au 31 octobre.	2	409	

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 7 NOVEMBRE.

Nombre des Actions.	Valeur nominale.	Intérêts ou dividend. payables.	Désignation des immeubles.
2,000	1,000	Juin et Déc.	Banque de Lyon, 1,500 f.
4,500	1,000	par trimestr.	Ponts sur le Rhône, 1,000
450	2,000		Ponts de la Feuillée, 2,290
500	2,000		Pont Seguin, 1,750
220	2,000		Pont de l'Île-Barbe, 1,400
2,360	3,000		Pont et Gare de Vaise, "
1,500	1,000	Juin et Déc.	Eclairage au gaz, Ce Perrac., 1,590
1,000	1,000		Eclairage au gaz, St-Etienne, 1,053
520	5,000	Décembre.	Bateaux à vapeur sur Rhône, Lyon à Arles, 5,000
180	2,000		Bateaux à vapeur sur Saône, Lyon à Chalon, 950
154	5,000	Idem.	Gond. à vap. sur Saône, marc., 2,250
400	10,000		Fonderies (Loire et Isère), 21,500
2,200	5,000		Ch. de fer, Lyon à St-Etienne, "
240	5,000		Moulins à vap. de Perrache, 5,000
8,000	23	Par an.	Bateau à vapeur l'Abeille, "
"	"		Ch. de fer (St-Et. à Andrez.), "

GRAND-THÉÂTRE.

Jeudi 9 novembre 1837. — LES DEUX FRÈRES, comédie. — FRA-DIAVOLO, opéra. — On commencera à six heures.

BOURSE DE PARIS DU 7 NOVEMBRE.

Cinq pour cent	109 50	109 55	109 50	109 55
— fin courant.	109 60	109 70	109 55	109 70
Quatre pour cent	102 25			
Trois pour cent.	81 15	81 50	81 15	81 50
— fin courant.	81 50	81 40	81 20	81 40
Rentes de Naples	100 15	100 15	100 10	100 10
— fin courant.	100 20	100 20	100 20	100 20
Actions de la Banque	2315			
Caisse hypothécaire	882 50			
Quatre Canaux	1205			
Emprunt d'Haiti	"			

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Étude de M^e Dargaud, avoué à Lyon, rue de la Loge, n° 4.

Adjudication définitive en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le samedi dix-huit novembre mil huit cent trente-sept,

D'une maison et d'un petit jardin potager à la suite, situés en la commune de Vernaison, saisis au préjudice des mariés Benoit Christophe et Marguerite Peyret.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Antoine-Joseph Dargaud, avoué, demeurant à Lyon, rue de la Loge, n° 4. (3461)

ÉTUDE DE M^e BALLEY, AVOUÉ, RUE ST-JEAN, N° 6.

Adjudication définitive le onze novembre 1837, à dix heures du matin, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, séant au palais de justice, place St-Jean, en deux lots séparés, de deux maisons situées à Lyon :

La première, rue Rolland, n° 6, près la rue St-Côme ; Et la deuxième, montée de la Grand'Côte, n° 72, provenant de la succession bénéficiaire de Germain Molin.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Ballely, avoué des poursuivants, à Lyon, rue St-Jean, n° 6. (3448)

(3464) Le mardi quatorze novembre mil huit cent trente-sept, en l'audience des criées du tribunal civil de Trévoux, il sera procédé à l'adjudication définitive :

1^o D'une maison bourgeoise, en bon état, située à Chalamont ;

2^o Du domaine du Pot, sis à Villette, près la rivière d'Ain, composé 1^o d'une maison bourgeoise, à mi-côteau, dans la plus belle exposition, au centre de la propriété ; 2^o d'un bâtiment d'exploitation et d'une grande étendue de fonds d'un seul tènement. Les voitures publiques de Bourg et de Genève, dans leur trajet journalier, cotoient le domaine qui appartient aux enfants mineurs Marmy.

S'adresser à Lyon à M. Bertholon, bijoutier, place de l'Herberie, n° 3, au 3^e, et à M. Roussel, avoué à Trévoux.

(105) Samedi onze novembre mil huit cent trente-sept, à dix heures du matin, il sera procédé sur la place dite Louis XVI, aux Brotteaux, commune de la Guillotière, à la vente de meubles et effets saisis, consistant en secrétaire, commodes, garde-robe, une bibliothèque, glace, tables, chaises, garde-manger, banque, balances, marchandises en épicerie et autres objets.

La vente sera faite au comptant. F. BARANGE.

ANNONCES DIVERSES.

(3404) A VENDRE pour cause de départ. — Fonds de café agencé à neuf, grande rue de la Guillotière, n° 66. S'y adresser. On donnera des facilités pour le paiement.

(3459) A VENDRE. — Blé froment, avoine, foin, luzerne, pommes de terre, bois de chauffage. S'adresser à la ferme de la Tête-d'Or, aux Brotteaux.

(4505) A AFFERMER. — Beau domaine, à des conditions avantageuses au preneur. Il y a cheptel composé de bétail, semences, pailles et fourrages. S'adresser au bureau du journal.

(3463) Un jeune homme ayant une bonne instruction première désirerait entrer pour apprenti dans un magasin de draperie, de quincaillerie ou de rouennerie, ou chez un commissionnaire-chargeur. S'adresser au bureau du journal.

(3475) On demande un associé pour deux fabrications avantageuses qui sont déjà en activité. Il faudrait 1,000 f. pour l'une et 2,000 f. pour l'autre. La personne qui contracterait cette association pourrait choisir. Elle aurait aussi la facilité de prendre part aux travaux moyennant partage des bénéfices ou appointement fixe. On donnerait une bonne garantie.

S'adresser au bureau du journal.

(3426) AVIS MÉDICAL IMPORTANT.

De tous les dépuratifs préconisés en France, le sirop composé de salsepareille, dit de Cuisinier, est le remède authentiquement approuvé par une nombreuse commission médicale pour la complète guérison des maladies secrètes et des maladies provenant d'un sang échauffé.

Se vend par flacon de 5 fr., avec un prospectus, à la pharmacie de M. Macors, rue Saint-Jean, n° 30, à Lyon.

(6804) A VENDRE. — Boiseries, rayons, banques, un bureau pour magasin.

S'adresser, de dix heures à trois heures, rue de la Préfecture, n° 5.

(4507) A LOUER DE SUITE.

Bel appartement tout parqueté, boisé, verni, et tapissé, composé de sept pièces avec balcon, au 1^{er}, sur le quai de la Charité, au coin de la rue Perrache.

S'adresser au portier.

(103) VIN DE MAUGENEST.

Liqueur hygiénique brevetée, employée avec succès dans les mauvaises digestions, les maux d'estomac, l'ennui, la faiblesse générale, les douleurs rhumatismales, les fièvres intermittentes et les maux de têtes périodiques. 7 f. la bouteille et 4 f. la demi-bouteille, avec un mémoire. Dépôt général à Paris, rue du Four-St-Germain, n° 37 (affranchir), et chez MM. les pharmaciens Borelly, à Lyon ; Michel, à Tarare.

A VIS.

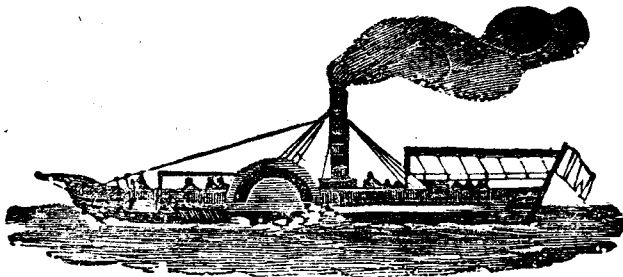
DÉPOT général des remèdes APPROUVÉS, BREVETÉS et AUTORISÉS, annoncés dans les journaux, ainsi que des EAUX MINÉRALES ARTIFICIELLES ET NATURELLES. Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, n° 13, près la rue de la Cage. (2104)

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

Maux de gorge, enrrouements, oppressions, épuisements, palpitations, toutes les MALADIES DE POITRINE sont guéries radicalement par l'usage plus ou moins prolongé du SIROP DE STOECHAS D'ARABIE : la haute réputation dont il jouit le dispense de tout éloge. — Prix : 4 fr. et 2 fr. le flacon, à la PHARMACIE PÉRENIN, RUE PALAIS-GRILLET, N° 23, A LYON.

(3430) AVIS AU PUBLIC.

Attendu le décès de Jacques-Jean-Ange Simon, huissier à Lyon, le public est prévenu que le cautionnement par lui versé au trésor public en sera retiré d'après les formalités voulues par la loi.



LE SUPERBE

BATEAU A VAPEUR

LE PHARAMOND,

Renommé par la supériorité de sa marche, comme par l'élégance et la commodité de ses emménagements,

Partira de MARSEILLE pour NAPLES le 20 novembre, en touchant à GÈNES, LIVOURNE et CIVITA-VECCHIA.

Messieurs les voyageurs sont prévenus que les quarantaines ayant entièrement cessé en Italie, ils n'auront plus à redouter les retards occasionnés par les mesures sanitaires.

S'adresser à Marseille à MM. Ch. et Aug. Bazin, armateurs. (3480)

(6800) JOSEPH MARLEIX,

DE LYON,

Auteur de la manipulation supérieure de la gomme élastique (caoutchouc), fabrique de cols perfectionnés en tous genres, à Lyon, place du Plâtre, n° 18,

A l'honneur de prévenir le public, particulièrement MM. les fabricants et les propriétaires de billards, que par suite de la dissolution de la société commerciale qui existait entre lui et les sieurs Sollier, Vallin, ses élèves, il vient de monter sa fabrique de bandes de billards et autres objets divers en gomme élastique. Il livrera ses produits en gros et en détail, en ville et au dehors, à des prix modérés. Il ajoute qu'il est seul breveté pour ce genre d'industrie, et que le brevet obtenu par M. Sollier, son ex-associé, n'est valable que pour les tables de billards et non pour les bandes.

(3474) LES PALPITATIONS DE COEUR,

Oppressions, asthmes, catarrhes, rhumes, toux opiniâtres et hydropisies générales ou partielles, sont guéris en peu de temps par le Sirop de Digitale, de LABÉLONIE.

Dépôts à Lyon, M. Vernet, place des Terreaux ; Tarare, M. Michel ; Bourg, M. Martinet ; Mâcon, M. Lacroix ; Chalon-sur-Saône, M. Terrat ; Roanne, M. Chervette ; St-Etienne, M. Garnier-Martinet ; Vienne, M. Rouvière ; Grenoble, M. Bouteille, Grande-Rue ; Valence, M. Reboulet, tous pharmaciens.

SIROP PECTORAL FORTIFIANT DU DOCTEUR CHAUMONNOT.

UNE MÉDAILLE D'OR

A été accordée à l'auteur.

Il guérit promptement les rhumes, la coqueluche, l'asthme, les catarrhes, les inflammations de poitrine, les irritations d'estomac et les palpitations de cœur ; il calme aussi les affections nerveuses.

Dépôts pharmaciens : MM. Victorin Biétrix-Sionest et Ce, à Lyon ; Michel, à Tarare ; Arduin, à Amplepuis ; Voiturel, à Villefranche ; Couturier, à St-Etienne ; Servet, à Feurs ; Mercier, à Roanne ; Lacroix, à Mâcon ; Suchet, à Chalon-sur-Saône ; Bert, à Charolles ; Rouvière, à Avignon ; Rabillon, à Orange ; Fab, à Carpentras ; Girard, à Perthuis, et chez les sœurs de l'hospice, à Montbrison. (102)

PATE PECTORALE

DE RÉGLISSE A LA GOMME, De GEORGÉ, pharmacien.

Pour la guérison des rhumes, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrrouements et autres maladies de poitrine les plus invétérées. — Boîtes de 12 sous et 24 sous. — Dépôt général, à Lyon, chez M. Macors, pharmacien rue St-Jean, n° 39, et chez MM. Michel, à Tarare ; Viguière, à Vienne ; Ricard, à Grenoble ; Hallée, à Autun ; Mossel, à Mâcon ; Terrat, à Chalon ; Couturier, à St-Etienne ; V^e Béraud-Gaillard, à Dijon, droguiste, rue Charrue. (3427)



Bateaux à Vapeur

SUR LE RHONE.

SERVICE D'HIVER.

Départs tous les jours, excepté le lundi, à neuf heures du matin, de la chaussée Perrache,

POUR VALENCE, AVIGNON ET LA ROUTE.

Les bureaux sont quai de Retz, n° 42. (104)

(4506)

PLUMES PERRY.

Se vendent chez tous les marchands de papiers. Les plumes métalliques fabriquées par la maison Perry se composent d'un grand nombre d'espèces qui, sous des formes différentes, réunissent les qualités les plus remarquables de finesse, d'élasticité, de durée, de perfection. Elles conviennent à tous les genres d'écriture, française, anglaise, etc. ; et comme elles possèdent, dans presque toutes les sortes, des pointes extra-fines, fines, moyennes ou larges, il n'est personne qui ne puisse y trouver des plumes qui conviennent parfaitement à son écriture. — Se vendent chez tous les papetiers.

MALADIES SECRÈTES,

Récents, anciennes et réputées incurables,

Guéries sans rechute d'un à cinq jours, par une méthode unique aussi sûre que facile, par le docteur Thivaud, de Montpellier. Prix : 10 fr. le flacon avec l'instruction. Un flacon suffit pour la guérison parfaite de l'écoulement le plus ancien et le plus rebelle. — Dépôt chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, à Lyon. (1667)

GUÉRISON

DES

Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Les guérisons nombreuses, très-promptes et vraiment surprenantes, opérées chaque jour par ce puissant dépuratif, sont des preuves certaines de sa supériorité sur toutes les préparations employées jusqu'à présent. Ces résultats sont d'autant plus positifs et satisfaisants, qu'une foule de malades ont été ramenés par son usage à la santé la plus parfaite, après avoir employé divers traitements infructueux.

Ce sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est d'un goût très-agréable et d'un emploi facile. Le traitement est peu coûteux, aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

NOTA. Avec un quart de pinte ou deux de ce sirop on obtient presque toujours la guérison des maladies récentes ci-dessus mentionnées. Pour les maladies anciennes, la dose ne peut être précisée.

Prix : 3 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (3445)

MALADIES DE POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des Facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, ancien pharmacien-interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n° 10, à St-Clair, près la Loterie. L'efficacité de ce sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons.

DÉPÔTS :

Vienne, Mouret fils, épiciers, rue Marchande.
Givors, Thivy, épiciers, Grande-Rue.
Grenoble, Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
St-Etienne, Millet-Dubrenil, épiciers, rue de Foy, n° 39.
Roanne, Amelot, confiseur.
Montbrison, Lacroix, pharmacien.
Villefranche (Rhône), Roset, confiseur, Grande-Rue.
Chalon-sur-Saône, Courant, coiffeur et quincaillier, au coin de la rue Change.
Mâcon, Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
St-Chamond, Sagniol-Peyre, quincaillier, Grande-Rue.
Bourgoin, Charles, quincaillier, place d'Armes.
Romans, premier confiseur, place Fontaine-Couverte.
Valence, Ronzier, confiseur, place des Clercs.
Bourg, Martinet, pharmacien, rue d'Espagne. (3452)
Trévoux, Prost, épiciers.